

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/11/2023

Convocation du 31/10/2023 - Affichée le 31/10/2023

Nombres de Conseillers

En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le neuf novembre le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire RAVAUD Véronique,

Présents : Mmes et M. – BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine – MASSON Angélique, RAVAUD Véronique – DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - SKOWRON Patrice - WEISS Luc

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

2023-041

DM n° 3 : DECISION MODIFICATIVE

EMPRUNT - Virement de crédit aux comptes 1641 et 66111

Annule et Remplace la délibération 2023-033

Suite à une erreur de report de chiffres, Mme le Maire demande au conseil d'annuler et remplacer la délibération n°2023-33 dans le cadre de la DM EMPRUNT - Virement de crédit aux comptes 1641 et 66111 permettant d'intégrer au BP 2023 les 10% de la somme empruntée de 60000€, soit 6000€ dans le cadre des travaux d'aménagement de la grande rue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'annuler et remplacer la délibération 2023-033:

DECIDE de procéder au virement de crédits de la manière suivante,

SECTION FONCTIONNEMENT

SENS	chp	compte	nature	montant
DEPENSES	011	615228	Entretien et réparations autres bâtiments	+ 290 €
DEPENSES	66	66111	intérêts	+ 220 €
DEPENSES	023	023	Virement à la section investissement	- 510 €

SECTION INVESTISSEMENT

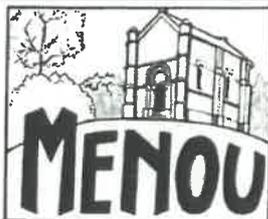
SENS	chp	compte	nature	montant
DEPENSES	16	1641	emprunts	+ 510 €
RECETTES	021	021	Virement de la section fonctionnement	- 510 €

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de
- la transmission en Préfecture le
de la publication le



Ainsi fait et délibéré à Menou,
Le 9 novembre 2023
Le Maire,
Véronique RAVAUD

Le secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/11/2023

Convocation du 31/10/2023 - Affichée le 31/10/2023

Nombres de Conseillers

En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le neuf novembre le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire RAVAUD Véronique,

Présents : Mmes et M. – BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine – MASSON Angélique, RAVAUD Véronique – DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - SKOWRON Patrice - WEISS Luc

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

2023-042 DENOMINATION DE RUES

Madame le maire informe le conseil que la base d'adresses locales de la commune a été mise à jour et qu'il convient de valider les modifications ou créations de noms de certaines rues, afin de rendre plus explicite l'emplacement de certaines adresses et faciliter les services d'urgence et incendie. Elle précise que les noms de hameaux demeurent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE d'attribuer les nouvelles dénominations ci-dessous :

Anciennes dénominations emplacement	Nouvelles dénominations
Fontaine Poireau	Chemin de Fontaine Poireau
voie communale n°3	Chemin des Chèvres
cimetière	Chemin du Cimetière
Château Gaillard	Impasse Château Gaillard
Mairie et Eglise	Place de la Mairie
la Chapelle de la tête ronde	Route de Couloutre
les Coques	Route de Donzy
Buisson Pinaudier	Route de Varzy

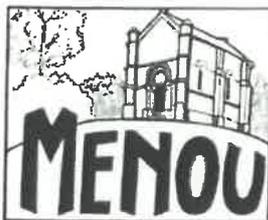
DIT que les noms de hameau demeurent



Ainsi fait et délibéré à Menou,
Le 9 novembre 2023
Le Maire,
Véronique RAVAUD

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de
- la transmission en Préfecture le
de la publication le

Le secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/11/2023

Convocation du 31/10/2023 - Affichée le 31/10/2023

**Nombres de
Conseillers**

En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le neuf novembre le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire RAVAUD Véronique,

Présents : Mmes et M. – BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine – MASSON Angélique, RAVAUD Véronique – DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - SKOWRON Patrice - WEISS Luc

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

2023-043 DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Après avoir fait état du compte-rendu du contrôle opérationnel annuel de la défense incendie contre l'incendie (DECI) réalisé par le SDIS58 le 19/09/2023,

Le maire informe le conseil qu'il convient de valider la conformité du dispositif DECI de la commune avant de prendre l'arrêté précisant l'ensemble du dispositif en points d'eau et ses caractéristiques et transmettre au SDIS58 le rapport d'inspection réalisé par Hydr'elec le 7/12/2022

Après exposé du maire et en avoir délibéré le conseil à l'unanimité:

Valide le DECI de la commune

Autorise le Maire à prendre l'arrêté

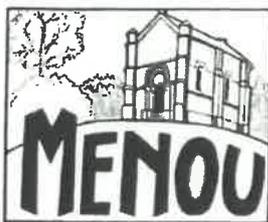
Ainsi fait et délibéré à Menou,
Le 9 novembre 2023
Le Maire,
Véronique RAVAUD



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de
- la transmission en Préfecture le
de la publication le

Le secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/11/2023

Convocation du 31/10/2023 - Affichée le 31/10/2023

Nombres de

Conseillers

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an 2023, le neuf novembre le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire RAVAUD Véronique,

Présents : Mmes et M. – BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine – MASSON Angélique, RAVAUD Véronique – DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - SKOWRON Patrice - WEISS Luc

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

2023-044 ONF : coupes de l'exercice 2024

Mme le Maire informe le conseil qu'il convient de délibérer sur les coupes de bois de 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DEMANDE à l'Office National des Forêts :

- le martelage des parcelles 2, 13, 14, 15 et 28 de la forêt communale de Menou au titre de l'exercice 2024, conformément à l'Aménagement forestier.
- la mise en vente des produits martelés au cours des prochaines ventes de l'Office National des Forêts,
- la délivrance des houppiers et petites futaies martelés au profit des affouagistes dans les parcelles 2 et 28 sous la responsabilité des cinq garants suivants : LAMARRE Mickaël, SKOWRON Patrice, HANEMIAN Thierry, WEISS Luc, RAMEAU Charles



Ainsi fait et délibéré à Menou,

Le 9 novembre 2023

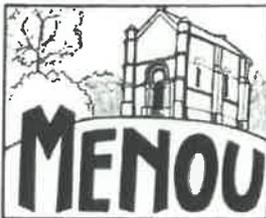
Le Maire,

Véronique RAVAUD

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/11/2023

Convocation du 31/10/2023 - Affichée le 31/10/2023

Nombres de

Conseillers

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 1

L'an 2023, le neuf novembre le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire RAVAUD Véronique,

Présents : Mmes et M. – BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine – MASSON Angélique, RAVAUD Véronique – DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - SKOWRON Patrice - WEISS Luc

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

2023-045 TARIF VENTE PORTE CLES MENO

Madame le maire propose au conseil de fixer le prix de vente d'un porte-clé « Menou ».

Après en avoir délibéré le conseil :

Par 9 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE – 1 ABSTENTION

FIXE le prix à 2 € l'unité



Ainsi fait et délibéré à Menou,

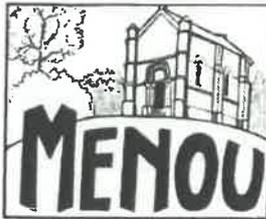
Le 9 novembre 2023

Le Maire,

Véronique RAVAUD

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de
- la transmission en Préfecture le
de la publication le

Le secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/11/2023

Convocation du 31/10/2023 - Affichée le 31/10/2023

**Nombres de
Conseillers**

En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le neuf novembre le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire RAVAUD Véronique,

Présents : Mmes et M. - BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine - MASSON Angélique, RAVAUD Véronique - DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - SKOWRON Patrice - WEISS Luc

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

2023-046 MODIFICATION REGIE DE RECETTES avenant n°9

Après l'exposé du Maire,

Et Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

DECIDE de modifier les articles suivants de la régie de recette:

ARTICLE 4 : liste des recettes suivantes pouvant être encaissées dans la régie de la commune

location de la salle communale	Taxe d'affouage
entrées de spectacles	Frais d'enlèvement de dépôts illicites
Concessions de cimetière	Caution des locataires des logements communaux
Concessions cavurnes	Ventes de bois
Buvette - restauration	Photocopies
Dons divers au titre de la commune	Enveloppes
Porte-clé Menou	Location de barnums

Ainsi fait et délibéré à Menou,

Le 9 novembre 2023

Le Maire,

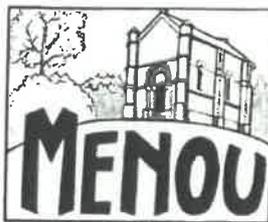
Véronique RAVAUD



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de

- la transmission en Préfecture le
- de la publication le

Le secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE**

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/11/2023

Convocation du 31/10/2023 - Affichée le 31/10/2023

**Nombres de
Conseillers**

En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le neuf novembre le Conseil Municipal de la Commune de Menou, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire RAVAUD Véronique,

Présents : Mmes et M. – BELTZER Valérie - COLLETTE Catherine – MASSON Angélique, RAVAUD Véronique – DEWEERDT Théophile - GILGER Pascal - HANEMIAN Thierry - LAMARRE Mickaël - SKOWRON Patrice - WEISS Luc

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer

Secrétaire de Séance : COLLETTE Catherine

2023-047 DM n° 4 : SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Mme le Maire informe le conseil qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le Budget de la commune afin de pouvoir inscrire en recette investissement, dans le cadre du financement des travaux de la Grande rue, la subvention AMENDES DE POLICE de 32000 € votée par le conseil départemental le 16/10/2023 et notifiée par lettre du Préfet le 6/11/2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au virement de crédits de la manière suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

SENS	chp	compte	nature	montant
DEPENSES	011	615228	Entretien et réparations autres bâtiments	+ 32 000 €
DEPENSES	023	023	Virement à la section investissement	- 32 000 €

SECTION INVESTISSEMENT

SENS	chp	compte	nature	montant
RECETTES	21	1321	Subventions d'investissement d'Etat	+ 32 000 €
RECETTES	021	021	Virement de la section fonctionnement	- 32 000€

Ainsi fait et délibéré à Menou,

Le 9 novembre 2023

Le Maire,

Véronique RAVAUD



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de
- la transmission en Préfecture le
de la publication le

Le secrétaire de Séance,
Catherine COLLETTE